

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 03/07/2026

Secrétaire de séance : DEDENYS Alain

En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	13
Contre	2
Abstention	

**Objet : Règlement intérieur du conseil municipal
DEL 20260709-027**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal L'art 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

La Loi du 7 août 2015, en ses art 82 et 123, prévoit cette obligation applicable aux communes de plus de 1000 habitants à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit 2026.

Le projet de règlement intérieur est présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Montpeyroux, tel que ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN

